

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2024

Date de convocation	04 décembre 2024
Membres titulaires en exercice	68
Présents	38
Votants	38 + 4 pouvoirs

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération des Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Monsieur Benoît Buvry est désigné secrétaire de séance.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne</p> <p>Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEJICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC)</p> <p>Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA)</p> <p>Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC)</p> <p>Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA)</p> <p>Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p>Laonnois (Sirtom)</p> <p>Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p>Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>

<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<u>GrandSoissons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON-HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire	Suppléante LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER
Monsieur Claude PHILIPPOT donne pouvoir à Madame Béatrice LEBEL
Monsieur Christophe GOIN donne pouvoir à Monsieur Alain COLPART
Madame Marie-Odile LARCHE donne pouvoir à Monsieur Claude JACQUIN

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Philippe DUCAT, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Jean-Pierre LOCQUET, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jocelyn DESSIGNY, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Michel MAGNIEZ, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Pascal DRUAUX, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Michel LANDERIEUX, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LEUR.

Participaient à la séance au titre des services : Carole LE BRETON, Daniel CACIC, Patrick PERRONO, Delphine BOURGEOIS.

Monsieur le Président débute la séance par la présentation de la nouvelle Directrice Générale des Services de Valor'Aisne, Madame Carole LE BRETON.

Puis Monsieur le Président annonce la présence de Madame Sophie DESOUDIN, Directrice de SAGE-ENGINEERING, au Comité Syndical. Il l'invite à présenter le projet de la convention du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC), ainsi que le choix du mode de gestion en Délégation de Service Public (DSP) du Centre Intégré de Traitement (CIT) de Monthyon.

1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 11 octobre 2024.

2. Finances.

Les membres du Comité Syndical émettent à l'unanimité un avis favorable à l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024.

2.1. *Ouverture anticipée des crédits budgétaires 2025.*

Monsieur le Président présente l'ouverture anticipée des crédits budgétaires 2025.

Les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 25 % du montant des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

Quant à celles avec Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP), elles peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du tiers du montant de crédits de paiement par chapitre / opération.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3. Engagements juridiques.

3.1. *Acquisition d'un terrain sur la ZES Evolis pour la création d'une plateforme de compostage.*

Monsieur le Président rappelle que, dans la perspective de créer une plateforme de compostage, Valor'Aisne doit acquérir deux parcelles cadastrées auprès de la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère.

Les deux parcelles sont les suivantes :

- Section 630 AB n°725, pour 34 290 m² sur la commune de Tergnier ;
- Section AH n°66 pour 8 795 m² sur la commune de Mennessis.

Elles sont vendues au tarif de 7.00€ HT/ m², soit 301 595€ HT pour une surface totale de 43 085 m².

La Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère a délibéré, en date du 14 octobre 2024, sur la base de ces nouvelles références cadastrales et de superficie en faveur de la vente du terrain au Syndicat Valor'Aisne, et propose de traiter avec son notaire basé à Tergnier, Maître Virginie BLONDEL-LEOGNANY.

Monsieur le Président précise que la signature de la promesse de vente est planifiée le 06 janvier 2025.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.2. *Recours à la délégation de service public avec le SMITOM 77 – Choix du mode de gestion.*

Une présentation a été réalisée en début de séance par Madame Sophie DESOUDIN, Directrice du Cabinet SAGE ENGINEERING.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.3. Approbation de la création d'un groupement d'autorités concédantes et autorisation donnée au Président de signer la convention constitutive de ce groupement permettant aux collectivités de recruter ensemble le futur concessionnaire du Centre Intégré de Traitement de MONTHYON.

Monsieur le Président rappelle le cadre du partenariat existant entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et Valor'Aisne, via une convention d'entente pour le traitement de 17 000 T/an d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sur l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de MONTHYON qui est actuellement exploitée par la société SOMOVAL, filiale de VEOLIA, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 30 avril 2028.

Monsieur le Président explique que pour renforcer ce partenariat, un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) a été étudié avec le SMITOM 77, portant sur la modernisation de l'UVE de MONTHYON, l'augmentation de ses capacités de traitements et son exploitation.

Ce GAC a été privilégié au regard des autres formes de gestion possibles et un contrat de concession de service public de type délégation de service public a été conclu sur le fondement des dispositions du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.4. Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte.

Monsieur le Président informe que les collectivités suivantes ont à nouveau manifesté leur intérêt à recourir au groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte :

- Le Syndicat Valor'Aisne,
- La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château,
- La Communauté de Communes du Pays de la Serre,
- Le SIRTOM du Laonnois,
- GrandSoissonsAgglomération,
- La Communauté de Communes du Retz-en-Valois,
- La Communauté de Communes du Val de l'Aisne,
- La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry,
- La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre,
- La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise,
- La Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Un nouveau groupement de commande va donc être constitué par la passation d'un marché à bons de commande relatif à l'achat de bacs de collecte.

Madame LORLETTE demande pourquoi la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache ne fait pas partie de ce groupement de commande car une délibération a été votée en ce sens quelques jours auparavant.

Monsieur le Président l'informe que la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache ne fait pas partie du groupement de commande pour l'achat de bacs de collecte, mais uniquement pour l'achat de composteurs et accessoires. Il précise toutefois qu'une vérification sera faite par les services de Valor'Aisne.

Monsieur le Président procède ensuite à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande : il désigne Monsieur Jean-Marc WEBER en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Paul RENAUX en tant que membre suppléant.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.5. Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de composteurs et d'accessoires.

Monsieur le Président informe que les collectivités suivantes ont à nouveau manifesté leur intérêt à recourir au groupement de commande pour l'achat de composteurs et d'accessoires :

- Le Syndicat Valor'Aisne,
- Le SIRTOM du Laonnois,
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry,
- La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise,
- La Communauté de Communes du Pays de la Serre,
- La Communauté de Communes du Val de l'Aisne,
- La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château,
- La Communauté de Communes de Retz en Valois,
- La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache,
- La Communauté de Communes des Trois Rivières.

Un nouveau groupement de commande va donc être constitué par la passation d'un marché à bons de commande relatif à l'achat de composteurs et d'accessoires.

Monsieur le Président procède ensuite à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande : il désigne Madame Carole RIBEIRO en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Paul RENAUX en tant que membre suppléant.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.6. Autorisation du Président à signer l'avenant n°3 à la convention relative au transfert des cartons de déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

Monsieur le Président explique qu'un nouveau marché de transport a été lancé par Valor'Aisne (marché 24-05) relatif à la mise à disposition de bennes en centres de transfert et transport de déchets ménagers et assimilés, dont le lot 3 concernant le transport permanent des cartons qui a été attribué à cette prestation par la Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2024 et délibéré par le Comité Syndical le même jour.

En conséquence, il convient de produire un avenant n°3 à la convention de transfert fixant le prix, au titre de l'année 2025, à 39,98 € HT/tonne.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.7. Convention avec la METS pour la mise en place d'une démarche d'EIT.

Monsieur le Président explique que dans le contexte actuel de transition écologique et d'économie circulaire, et dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, la Maison des entreprises de Thiérache et de la Serre (METS), souhaite co-construire une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) avec les acteurs du territoire. Cette démarche permettrait, notamment aux entreprises du territoire, une meilleure résilience grâce à la mutualisation ou la substitution de certains de leurs flux, dont les flux de déchets.

L'EIT accroît l'attractivité et permet l'ancrage des entreprises, notamment grâce aux réseaux créés entre elles. Il est proposé de tester la mise en place d'une démarche sur le périmètre de la METS qui concerne 5 collectivités adhérentes à Valor'Aisne : la communauté de communes de Thiérache du Centre, la communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise, la communauté de communes des Trois Rivières, la communauté de communes des Portes de la Thiérache et la communauté de communes du Pays de la Serre.

La convention a pour objectif de fixer les engagements de Valor'Aisne et de la METS dans la co-construction et la co-animation de cette démarche.

La METS s'engage à :

- Coordonner la démarche d'EIT ;
- Utiliser son réseau afin de mobiliser les entreprises et assurer leur mise en relation ;
- Organiser des rencontres régulières et des ateliers pour faciliter la collaboration entre les entreprises ;
- Faciliter et accompagner la mise en place des synergies ;

- Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer les retombées économiques des actions menées ;
- Assurer la promotion du projet auprès des acteurs du territoire, des partenaires institutionnels et des citoyens.

Valor'Aisne s'engage à :

- Co-animer la démarche d'EIT, notamment en participant à l'animation des ateliers ;
- Apporter son expertise technique sur les aspects environnementaux, et notamment la question des déchets et des flux de matières ;
- Faciliter la mise en relation des entreprises pour le partage de flux de matières et de ressources et faciliter la mise en relation des entreprises avec les experts des différents sujets ;
- Mobiliser et faciliter les échanges avec les référents de ses collectivités adhérentes ;
- Travailler en collaboration avec la METS pour identifier des synergies potentielles entre entreprises ;
- Participer au suivi des flux de matières et ressources échangés dans le cadre du projet et valoriser les données (reporting).

Cette délibération n'appelle aucune observation. Le Comité Syndical prend acte de la présentation du RSU.

4. Ressources Humaines.

4.1. Rapport Social Unique 2023.

Monsieur le Président sollicite Monsieur CACIC pour présenter la délibération.

Monsieur CACIC rappelle que les collectivités locales ont pour obligation d'élaborer tous les ans un Rapport Social Unique (RSU).

Ce RSU fait l'objet d'une présentation et d'un débat et sa synthèse transmise aux membres du Comité Social Territorial.

Monsieur CACIC présente les points concernant les effectifs de Valor'Aisne, la rémunération, l'absentéisme et les formations effectuées.

Les suites à donner sont les suivantes :

- Transmission du Rapport Social Unique au Centre de Gestion 02 ;
- Présentation au Comité Social Territorial ;
- Information et compte rendu au Comité Syndical ;
- Publicité sur le site internet avant le 31 décembre 2024.

Cette délibération n'appelle aucune observation.

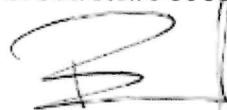
5. Questions diverses.

Monsieur Bernard GREHANT demande s'il est envisageable d'organiser une consultation à distance de type visioconférence pour les futures séances de Comité Syndical.

Monsieur le Président l'informe que cela avait été mis en place lors de la pandémie, toutefois cette organisation n'est plus d'actualité.

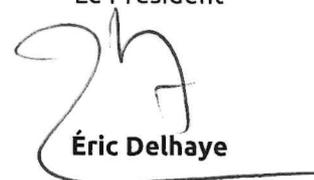
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15h15.

Le Secrétaire de séance



Benoît Buvry

Le Président



Éric Delhaye